



Marseille, le 24 octobre 2017
Emmanuel Noutary, Délégué Général

GLOBAL COMPACT

Communication sur l'engagement

Période couverte : du 01/10/2015 au 30/09/2017

1. Déclaration de soutien continu du Délégué général

Extrait du *Rapport de gestion 2016* d'ANIMA Investment Network :

Emmanuel Noutary, Délégué Général
Marseille, le 3 avril 2017

Respect des principes du Pacte Global

ANIMA est respectueuse et s'efforce de mettre en œuvre les principes du Pacte Global des Nations Unies qui sont rappelés dans ce chapitre.

Droits de l'homme

1. Les entreprises adhérentes au Pacte Mondial sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

ANIMA est respectueuse de ces principes et est attentive à la réputation et aux pratiques des partenaires et des entreprises avec lesquels elle travaille dans le cadre de ses activités. Depuis le début de l'année 2016, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 figure sur le panneau d'affichage dans les locaux d'ANIMA. ANIMA a par ailleurs conduit une opération « Courir pour Secourir en Méditerranée » en mars 2016 afin de collecter des fonds pour SOS MEDITERRANEE, une association citoyenne européenne qui porte assistance aux personnes se retrouvant en détresse lors de la traversée de la Méditerranée.

Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

ANIMA organise une réunion mensuelle d'échange entre la direction et les délégués du personnel élus par ses salariés. Les salariés sont régulièrement consultés par la direction et par l'intermédiaire de ces délégués, sur les questions les concernant. Plusieurs sujets ont émergé lors des réunions en 2016, comme par exemple la mise en place d'une épargne salariale, actuellement à l'étude.

4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ANIMA est respectueuse de ces principes et est en particulier attentive à la promotion des femmes au sein de l'association. Le personnel est multiculturel et représentatif des pays du pourtour méditerranéen. ANIMA est attentive à la réputation et aux pratiques des partenaires et des entreprises avec lesquels elle travaille dans le cadre de ses activités. La plupart des activités menées dans les projets sur lesquels intervient ANIMA comprennent un volet genre, qui vise à s'assurer d'une bonne représentation des femmes dans les publics cibles des projets.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

ANIMA organise le recyclage des déchets au sein de l'entreprise : papiers, cartons, capsules de café et cartouches d'encre d'imprimantes. ANIMA encourage les pratiques respectueuses de l'environnement de ses salariés et fait par ailleurs la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du projet EDILE.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

ANIMA est respectueuse de ce principe et est attentive à la réputation et aux pratiques des partenaires et des entreprises avec lesquels elle travaille dans le cadre de ses activités.

Par ailleurs, ANIMA poursuit ses activités sur le thème « investissements et développement inclusif » à travers l'initiative EDILE. Le projet EDILE, lancé en décembre 2013 suite à deux années de travaux préparatoires, et qui bénéficie d'un cofinancement de l'Union européenne jusqu'en avril 2016 (programme IEVP CBC MED), vise en effet à renforcer les retombées locales des investissements, notamment en matière de création d'emplois, de sous-traitance locale, de formation et de respect de l'environnement.

Des outils d'information et de formation ont été élaborés et partagés en 2015, notamment un guide sur l'évaluation de projet ainsi qu'une méthodologie de notation des impacts locaux des projets d'investissement à disposition des pouvoirs publics et du secteur privé. Cette méthodologie de notation est le support pour l'attribution du label EDILE qui vise à promouvoir les projets efficaces en termes d'impact local dans la région méditerranéenne. L'attribution du label est conditionnée par le respect de la législation en vigueur et la performance de l'entreprise mesurée selon 35 critères économiques, sociaux, environnementaux et de communauté, dont plusieurs renvoient aux principes du Pacte Global, notamment :

ECO4 : sous-traitance et achat locaux

SOC6 : égalité des chances

SOC10 : représentation et protection des salariés, dialogue social

ENV2 : traitement des déchets et recyclage

ENV3 : économies d'énergie

ENV4 : énergies renouvelables

ENV5 : économies d'eau

ENV7 : préservation de la biodiversité et des écosystèmes

ENV10 : qualité environnementale des produits et services

ENV11 : optimisation des transports et de la logistique

COM 5 : lutte contre la corruption

Le projet EDILE vise à fédérer une communauté d'affaires soucieuse de ses pratiques, de sa performance économique et de son inclusion dans l'environnement et l'économie locale. Il a reçu en 2015 la labellisation de l'Union pour la Méditerranée et ANIMA cherche actuellement à déployer l'initiative dans l'ensemble de la région.

Pour en savoir plus : www.edile-initiative.org/

2. Description des actions pratiques

Outre les éléments mentionnés dans la Déclaration ci-dessus, les actions pratiques illustratives de l'engagement d'ANIMA dans le Pacte Global sont relatives à deux initiatives : EDILE et THE NEXT SOCIETY.

1. Aperçu des actions mises en œuvre dans le cadre d'EDILE

ANIMA a initié en 2011 une initiative innovante visant à promouvoir les investisseurs responsables, engagés dans la maximisation des impacts positifs de leurs projets pour les territoires qui les accueillent. Cette initiative, nommée EDILE (Economic Development through Inclusive and Local Empowerment), a été soutenue de 2014 à 2016 par l'Union européenne, via un cofinancement de 1,7 million d'euros du programme I EVP CT MED.



Quarante actions de formation, de sensibilisation et de communication mais aussi de réflexion autour de la création d'outils d'évaluation ont été mises en œuvre au Liban, en Palestine, en Tunisie, en France, en Espagne et en Italie par un consortium de 8 partenaires euro-méditerranéens piloté par ANIMA. Ces actions ont bénéficié à des entreprises et aux organisations publiques et privées chargées de la régulation et de la mise en œuvre des projets d'investissement, avec l'objectif de les sensibiliser et de les former à l'évaluation de projet et de contribuer à ce que les projets d'investissement génèrent un maximum de retombées locales positives, notamment en matière d'emploi, de sous-traitance et de respect de l'environnement.

Une méthodologie de notation a ainsi été élaborée afin d'évaluer les impacts économiques, sociaux, environnementaux et communautaires de projets d'investissement selon 35 critères objectifs présentés dans la figure qui suit.

Figure 1. Critères EDILE : impacts locaux sur l'économie, le social, l'environnement et la communauté

Economie		Social	Environnement	Communauté
ECO1	Intérêt du produit ou service pour la population	SOC1 Création d'emplois directs	ENV1 Gestion de la production des déchets	COM1 Impact sur la structure de l'économie locale
ECO2	Ouverture du produit ou service à la population locale	SOC2 Qualification des emplois créés	ENV2 Traitement des déchets et recyclage	COM2 Participation à des actions sociales locales
ECO3	Eviction d'entreprises existantes	SOC3 Type de contrats de travail	ENV3 Economies d'énergie	COM3 Economie sociale et solidaire (ESS)
ECO4	Sous-traitance et achats locaux	SOC4 Politique salariale	ENV4 Energies renouvelables	COM4 Stratégie de développement et ancrage territorial
ECO5	Création d'emplois indirects	SOC5 Recrutement local	ENV5 Economies d'eau	COM5 Lutte contre la corruption
ECO6	Attitude partenariale au sein de la filière	SOC6 Egalité des chances	ENV6 Consommation de sols agricoles ou de forêts	COM6 Comportement anticoncurrentiel
ECO7	Impact sur l'infrastructure locale	SOC7 Formation professionnelle	ENV7 Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	COM7 Transparence
		SOC8 Participation à la formation locale	ENV8 Qualité et intégration des constructions dans leur environnement	
		SOC9 Couverture sociale	ENV9 Nuisances pour les riverains et mesures d'atténuation	
		SOC10 Représentation et protection des salariés, dialogue social	ENV10 Qualité environnementale des produits et services	
			ENV11 Optimisation des transports et de la logistique	

Près de la moitié des critères EDILE sont liés aux 10 principes du Pacte mondial, comme mis en évidence dans le tableau qui suit.

Tableau 1. Correspondances entre les 10 Principes du Pacte Mondial et les 35 critères EDILE

Principes du Pacte mondial	Critères EDILE correspondants
Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme	<i>Le non-respect du droit international relatif aux droits de l'homme est éliminatoire pour le label EDILE</i>
Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme	<i>Le non-respect du droit international relatif aux droits de l'homme est éliminatoire pour le label EDILE</i>
Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective	SOC10 Représentation et protection des salariés, dialogue social
Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	SOC 3 Type de contrats de travail
Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants en savoir plus	SOC 3 Type de contrats de travail
Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	SOC6 Egalité des chances
Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement	-
Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	ENV1 à ENV11
Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	ENV10
Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	COM5 Lutte contre la corruption

Sources : Global Compact et ANIMA

Les synergies entre principes du Pacte mondial et méthode de notation EDILE sont donc extrêmement fortes. L'initiative EDILE a reçu le label des 43 pays de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en novembre 2015 et est distinguée comme bonne pratique par la Commission Méditerranéenne de Développement Durable du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Alors que le projet pilote cofinancé par l'Europe s'est achevé en avril 2016, ANIMA cherche à étendre l'initiative en Méditerranée et poursuit sa promotion :

- auprès des organisations publiques ou privées en charge de mettre en œuvre ou d'appuyer des projets d'investissement : la méthode de notation EDILE leur offre un outil d'évaluation concret permettant in fine de mesurer le « développement inclusif » appelé par tous.
- auprès des entreprises : la méthode de notation EDILE constitue un outil de pilotage simple et pratique, permettant de gagner en compétitivité (choix de sous-traitants et de partenaires locaux, optimisation des consommations de ressources) et de maîtriser sa qualité (achat de matières premières locales, motivation des salariés, meilleure gestion des risques). Son utilisation est notamment encouragée dans le cadre du Club THE NEXT SOCIETY présenté dans ce qui suit.

2. Aperçu des actions mises en œuvre dans le cadre de THE NEXT SOCIETY

THE NEXT SOCIETY est un mouvement initié début 2017. Il est porté par une communauté ouverte d'acteurs économiques et sociétaux (agences d'investissement, entreprises, startups, ONG...) d'Europe et des pays méditerranéens. Il vise à renforcer les écosystèmes d'innovation et développer la création de valeur ainsi que des solutions concrètes pour une prospérité partagée en Méditerranée, et demain, en Afrique. Initié par ANIMA Investment Network, il réunit aujourd'hui plus de 300 organisations et 2 500 entrepreneurs. Il démarre en 2017 avec un plan d'action pilote de 4 ans, labellisé et cofinancé par l'Union européenne pour un montant de 7 millions d'euros.



THE NEXT SOCIETY s'appuie sur les valeurs suivantes :

- **Reverse innovation** - Inventer au Sud les réponses aux grands défis industriels, sociétaux et environnementaux : innovation frugale, inclusion, gestion des ressources, indépendance alimentaire, etc.
- **Responsabilité sociétale** - Engager les entreprises dans des démarches de création de valeur ancrées localement.
- **Partage de valeur** - Contribuer à un partage de la valeur, entre Nord et Sud de la Méditerranée et au sein des pays de la zone.
- **Leadership** - Faire émerger et promouvoir les nouveaux leaders économiques et scientifiques de la Méditerranée.

Jusqu'en 2020, THE NEXT SOCIETY touchera directement plus de 190 incubateurs, accélérateurs et clusters, près de 60 centres de valorisation de la recherche et 300 entreprises de croissance grâce à un plan d'action pilote qui vise à mobiliser, promouvoir et renforcer les nouveaux écosystèmes d'innovation dans 7 pays méditerranéens : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Liban, Jordanie et Palestine.

Le Club THE NEXT SOCIETY regroupera jusqu'à une vingtaine de grandes entreprises et investisseurs qui s'associeront à ce plan d'action pilote et interagiront avec les écosystèmes d'innovation de la région. L'utilisation de la méthode de notation EDILE fait partie des activités proposées aux membres du Club THE NEXT SOCIETY afin d'accompagner les entreprises et leurs partenaires en Méditerranée dans un processus d'auto progression.

Le fonctionnement du Club THE NEXT SOCIETY a été défini au cours de l'année 2017. Le Club sera officiellement lancé fin 2017 ou début 2018 en présence de ses premiers membres, si bien que ses résultats ne sont pas mentionnés dans la présente Communication sur l'engagement.

Pour en savoir plus : <http://thenextsociety.co/>

3. Mesure des résultats

1. Résultats des activités ANIMA hors EDILE

- Choix de prestataires de l'économie sociale et solidaire : achat de fournitures auprès d'un Centre d'Aide par le Travail (structure médico-sociale qui accueille des travailleurs handicapés), commande de repas auprès de la Table de Cana (entreprise d'insertion) et de Boudiou (produits locaux, et issus à 80% de l'agriculture biologique et paysanne)

- Collecte de 1 000 euros pour SOS MEDITERRANEE, une association citoyenne européenne qui porte assistance aux personnes se retrouvant en détresse lors de la traversée de la Méditerranée, au travers de l'opération « Courir pour Secourir en Méditerranée » organisée le 20 mars 2016.
- Recyclage des déchets au sein de l'entreprise : papiers, cartons, capsules de café et cartouches d'encre d'imprimantes.

2. Résultats du projet EDILE

- 1 guide méthodologique d'évaluation de projet et 1 méthodologie de notation des impacts locaux des projets d'investissement
- 3 formations locales à Tunis, Sfax et Beyrouth, pour un total de 136 personnes formées à l'évaluation des impacts locaux des projets d'investissement
- 5 séminaires régionaux d'échange d'expérience, pour un total de 223 personnes : 30 cadres d'entreprises, 154 agents publics et 39 représentants de la société civile
- 15 projets d'investissement publics et privés partenaires engagés dans le projet ; représentant un chiffre d'affaires annuel de 45 millions d'euros et 1 800 emplois.

Origin of participants

